

République Française

Département de la Somme

**VILLE DE CAMON**

=====

**DECISION DU MAIRE**

**« Attribution du Marché d'entretien des espaces verts de la commune de Camon »**

Le Maire de la Ville de CAMON,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération en date du 28 février 2022 portant la création d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Camon,  
CONSIDERANT l'article L2113-12 du Code de la Commande Publique,  
CONSIDERANT la procédure de consultation lancée le 20 décembre 2024,  
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres et la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mars 2025,

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Le marché d'entretien des espaces verts de la commune de Camon est attribué à l'AGESM « les Alençons » - ESAT, 156 rue Nationale- Petit Camon - 80450 Camon.

ARTICLE 2 : Le coût global et forfaitaire annuel de la prestation est fixé à 108.367,65 € TTC. Les crédits nécessaires à la réalisation de la prestation seront inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et arrêtés de la commune et un extrait sera affiché.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

dont Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 7 avril 2025

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

DC n° 2025.04.001

